

Suis fortement contre inclusion des ingénieurs dans négociations d'organismes ouvriers parce que cela abaisserait niveau professionnel.

J'ai un autre télégramme de M. Henri Gaudefroy, membre du comité exécutif de la succursale montréalaise de l'I.I.C., 1430, rue Saint-Denis :

A défaut de loi distincte pour profession d'ingénieur seulement demandons instamment que bill 195 excluant profession soit adopté.

J'ai maintenant une lettre adressée à M. A. MacNamara, sous-ministre du Travail, Ottawa, Ontario. La lettre est, en date du 26 avril 1948 et se lit comme suit :

Cher monsieur MacNamara :

J'espère que vous appuierez le désir de la grande majorité des ingénieurs diplômés d'être exclus du bill n° 195 tel que présentement conçu.

Très sincèrement vôtre,

(Signé) J. B. CHALLIES.

M. CASE : Est-ce tout de la part des ingénieurs ?

Le PRÉSIDENT : C'est tout de la part des ingénieurs, mais voici une lettre qui parle de la façon dont le bill traite les ingénieurs-chimistes. Elle vient de l'Institut de chimie du Canada. Les chimistes désireraient recevoir exactement les mêmes égards que les ingénieurs, vu qu'ils ont beaucoup en commun. Et elle fait allusion en particulier aux ingénieurs-chimistes.

M. ADAMSON : Ce sont aussi des ingénieurs, évidemment.

Le PRÉSIDENT : Ce sont des ingénieurs, évidemment, et ils sont aussi membres de l'Institut de chimie du Canada. Ils disent qu'ils se sentiraient dans une fausse position s'ils étaient inclus et que les ingénieurs étaient exclus. La lettre, rédigée en français, est assez longue ; elle préconise l'exclusion des chimistes au même titre que les ingénieurs, du bill n° 195. Je la porterai donc au dossier pour que les membres du Comité puissent l'étudier.

(voir Appendice).

M. POULIOT : Pourrions-nous avoir une définition des négociations collectives. D'aucuns sont pour, et d'autres contre, et il serait bon, à mon avis, qu'à notre intention le compte rendu donne une définition des négociations collectives, afin que nous sachions exactement ce que c'est.

Le PRÉSIDENT : A l'ordre, s'il vous plaît. Avant que votre question ne soit réglementaire, monsieur Pouliot, (je sais que vous n'y verrez pas d'inconvénient), je viens de recevoir un autre télégramme, en date du 26 avril 1948, de M. Austin Wright. Il est adressé au sous-ministre, M. Arthur MacNamara, et se lit comme suit :

Réunions de succursales de Port-Arthur et Winnipeg appuient fortement résolutions d'Institut d'ingénieurs re exclusion d'ingénieurs des lois de négociations collectives. Le courrier vous apporte pétitions et messages individuels demandant exclusion. Beaucoup d'autres en route de points à l'Ouest d'ici. Il n'y a aucun doute que la majorité dans l'Ouest préfère exclusion.

Maintenant, monsieur Pouliot, vous avez la parole.

M. ROSS : Vous avez donné lecture d'un certain nombre de télégrammes et j'en ai un grand nombre. Allez-vous consigner ceux de Hamilton qui s'opposent énergiquement à votre proposition, qui sont contre l'exclusion des ingénieurs ?

M. JOHNSTON : Viennent-ils tous d'ingénieurs également ?

M. ROSS : Oui, ils viennent tous d'ingénieurs. Ces ingénieurs travaillent dans des usines et sont de la même catégorie que les employés d'un organisme. Ils sont dans le même cas que les autres corps de métiers, et dans une industrie manufacturière comme Westinghouse, ou Harvester, ou la *Steel Company*, ces gens-là ne sont pas des ingénieurs diplômés dans le sens que l'entend le type qui a dit qu'il en était un depuis trente-cinq ans, c'est-à-dire depuis le jour